

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 20 novembre 2015**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Jean-Pierre BERTRAND - Christophe DE PIETRO - Arlette FRUCTUS - Patrick GHIGONETTO - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Jean-Claude GAUDIN représenté par Lionel ROYER-PERREAUT.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Roland BLUM - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Eric DIARD - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Eric LE DISSES - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

### **FCT 002-1422/15/BC**

#### **■ Désaffectation, réforme, valorisation et recyclage de matériel informatique et de télécommunication DPSI 15/13935/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Afin de fournir aux services communautaires un outil de travail moderne et performant, il est procédé régulièrement au remplacement des :

- Matériels informatiques ou de télécommunications vétustes ou obsolètes, donc hors d'usage, et sans utilité pour les services communautaires ;
- Matériels et équipements récents défectueux dont la réparation coûterait plus cher à la collectivité que l'acquisition d'un bien nouveau.

Il est donc nécessaire d'organiser la mise au rebut de ces matériels dans le respect des normes environnementales relatives aux déchets d'équipement électriques ou électroniques. Marseille Provence Métropole a également souhaité revaloriser ses matériels obsolètes et leur donner une seconde vie lorsque cela est techniquement possible.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Signé le 20 Novembre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 23 novembre 2015**

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014, portant délégation du Conseil au Bureau ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Que compte tenu de leur remplacement, les matériels annexés à la présente délibération doivent être réformés, revalorisés ou recyclés ;
- Que la mise au rebut doit se faire dans le respect de la directive relative aux déchets d'équipements électriques ou électroniques (D.E.E.E.) ;

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article unique :**

Sont approuvés la désaffectation, la réforme, la valorisation et le recyclage des matériels informatiques et de téléphonie annexés à la présente délibération, dans le respect des normes environnementales relatives aux déchets d'équipements électriques ou électroniques (D.E.E.E.)

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Ressources humaines  
Moyens généraux - Juridique

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 20 Novembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 23 novembre 2015**